

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

**Du mercredi 5 juin 2019 à 18 h 45**  
-----

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :**

Sylvaine CHRISTIN, Richard DESCHAMPS-BERGER, Jean-Paul RATEL, Lionel MURAZ et Véronique BENOIT

**Excusés :**

Clotilde DOUCHEMENT, Mandy DURET, Gilles PETIT et Delphine RICHARD

**Secrétaire de séance :** Véronique BENOIT.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 25 mars 2019.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Proposition de signature d'un avenant à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**

Pour l'année 2018, un avenant à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers CNRACL avait été signé. Le Centre de Gestion rencontre à ce jour des difficultés avec la CNRACL pour finaliser une nouvelle convention de partenariat. La Présidente propose aux membres du Comité Syndical, pour l'année 2019 de signer un nouvel avenant à cette convention afin de prolonger le dispositif d'un an, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la signature d'un avenant à la convention, proposé par le centre de gestion, pour son intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, pour l'année 2019.

❖ **Décision modificative au compte 616 – Primes d'assurances. Répartition de la somme mise au budget**

Pour faire suite à une demande de Madame VALLET, Trésorière Principale, il convient de répartir la somme de 3 800 € inscrite au budget au compte 616 : Primes d'assurances, aux comptes détaillés correspondants.

La Présidente propose donc de voter la décision modificative suivante au chapitre 011(charges à caractère général) :

Compte 616 - Primes d'assurances :	- 3 800 €
Compte 6161 - Multirisques :	+ 3 200 €
Compte 6162 – Assurance obligatoire dommage construction :	+ 0 €
Compte 6168 – Autres :	+ 600 €

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, la décision modificative proposée et sur avis de la Trésorerie.

#### ❖ **Modification du tableau des emplois du temps du personnel**

La Présidente informe les membres du Comité Syndical qu'une rencontre avec le personnel a eu lieu. Elle a permis de présenter les besoins de la collectivité en termes d'horaires, et de recueillir les souhaits de chaque agent. Les effectifs scolaires pour la rentrée de septembre seront en hausse : 145 enfants, pour 134 enfants scolarisés actuellement, et nécessitent quelques réaménagements sur les emplois du temps.

- **Jocelyne REYMOND-LARUINA** conservera 12 h de travail hebdomadaire
  - **Sylvie FALEMPIN** conservera 35.67 ch. de travail hebdomadaire
  - **Sylviane FUSIER** conservera 38 h de travail hebdomadaire
  - **Anne ROUX** effectuera 34 heures de travail hebdomadaire
  - **Françoise PELLET** effectuera 21 h de travail hebdomadaire
  - **Marie-Josèphe SALOMON** effectuera 30.83 ch. de travail hebdomadaire, après intégration des heures de ménage faites sur la partie extension.
- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, la modification du tableau des emplois du temps du personnel, et autorise la Présidente à réaliser les démarches nécessaires. .

#### ❖ **Recrutement d'un adjoint administratif pour le secrétariat du SIVU scolaire**

Suite à une demande de mise en disponibilité sur le poste du secrétariat, nous avons ces deux dernières années, recours, pour remplacement, à un adjoint administratif, en contrat à durée déterminée, jusqu'au 16 août 2019.

A ce jour, les deux disponibilités se sont annulées du fait d'une mutation, et de la réintégration d'un agent en filière technique. Il convient donc de recruter un adjoint administratif, à compter du 16 août 2019, pour assurer le poste du secrétariat du SIVU Scolaire. La Présidente propose aux membres du Comité Syndical de renouveler le contrat de travail de Mme Marielle CHARVOZ pour une durée de trois ans.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de travail de Mme Marielle CHARVOZ pour une durée de trois ans. A son terme, comme le prévoit le contrat de travail, il devra être renouvelé pour une année, avant de procéder à la titularisation de l'agent.

### **❖ Proposition de renouvellement de la convention lire et faire lire pour l'année 2019/2020**

Il est rappelé au Comité Syndical que deux bénévoles de l'association lire et faire lire interviennent, sur le temps garderie, auprès des enfants afin de leur donner le goût de la lecture. Afin de pouvoir reconduire cette activité pour l'année scolaire 2019/2020, il est proposé de reconduire une nouvelle convention, dont le coût de l'adhésion s'élève à 90 €, plus 25 € par bénévole.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention lire et faire lire pour l'année scolaire 2019-2020, et charge la Présidente de faire le nécessaire.

### **❖ Subvention à l'association des petits de Planaise**

Chaque année, le Syndicat Intercommunal scolaire verse une aide financière de 3 600 € à l'association des petits de Planaise, pour leurs sorties pédagogiques ou de fin d'année. Cette année, aucune sortie ne sera prévue. La Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur le versement de cette subvention :

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas se prononcer sur un montant à verser à l'association des petits de Planaise. Cette année, en absence de sorties scolaires, cette somme ne se justifie plus. Elle sera donc versée selon les besoins, qui devront être justifiés, et sans dépasser la somme de 3600 €. Il est également demandé aux enseignants de fournir au SIVU les statuts de l'association, et les bilans financiers annuels.

### **❖ Restauration scolaire et garderie périscolaire : tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et règlement intérieur**

La Présidente précise aux membres du Comité Syndical que l'organisation pour la rentrée 2019/2020 demeure inchangée et rappelle :

- La surveillance par 2 agents à la garderie du matin et à la première heure de garderie du soir,
- 2 services à la cantine,
- Maintien de la facturation à la demi-heure pour la garderie du matin.
- Possibilité de régler les factures périscolaires par prélèvement automatique,
- Maintien de la majoration d'un euro pour inscription exceptionnelle et hors délai, à la cantine et à la garderie,
- Pour les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire (projet d'accueil individualisé), il est proposé d'instaurer une participation financière de 1.50 € aux familles, pour la prise en charge de l'enfant entre 11h30 et 13h20. Après vote, cette proposition est retenue à l'unanimité.

**Prix du repas au restaurant scolaire** : Le prix du repas ainsi que les frais de livraison facturés par le Restaurant Le Lourmarin sont revus chaque année et à ce jour, ne sont pas encore fixés pour

la prochaine rentrée scolaire. L'an dernier aucune hausse n'a été appliquée, mais d'après notre fournisseur, ils devraient probablement subir une augmentation de plus de 2%, faisant référence à l'indice INSEE.

La prestation (repas+ encadrement des enfants) sera facturée aux familles 5€45 par repas et par enfant.

Cette prestation sera de 1€50 pour les enfants ayant un PAI alimentaire et dont les familles fournissent le repas.

La différence entre la somme demandée aux familles et le coût réel de la prestation (frais livraison repas + prix repas + frais de personnel) est supportée par le SIVU scolaire.

Les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine seront donnés aux familles très prochainement, et seront à rendre au plus tard le 31 juillet prochain.

Prix de la garderie : Depuis deux ans, les tarifs de la garderie sont stables. Pour la prochaine rentrée scolaire, l'heure de garderie est fixée à 2.50 € et la demi-heure à 1.25 €.

	<b>LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI</b>
<b>MATIN</b>	<b>7h20 à 8h20</b> <b>2,50 €</b> (1,25 € si l'enfant arrive après 7h50)
<b>SOIR</b>	<b>16h30 à 17h30</b> <b>2,50 €</b>
<b>SOIR</b>	<b>17h30 à 18h30</b> <b>2.50 €</b>

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur et les propositions suggérées pour la rentrée 2019-2020, et fixe les tarifs des services périscolaires.

❖ **Régularisation des heures annualisées/heures travaillées et attribution d'une prime au personnel**

La Présidente informe les membres du Comité Syndical des heures de travail dues aux différents agents de la collectivité en régularisation des heures annualisées, et propose une régularisation pour les agents concernés. Il est également proposé de reconduire une prime de reconnaissance au personnel, comme les années antérieures.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser la régularisation des heures annualisées au personnel concerné, et vote le paiement de la prime de reconnaissance, qui sera versée sur le C.I.A.

## ❖ Questions et informations diverses

- La Présidente informe les élus, que la Demande Préalable à l'installation d'un abri vélos a été déposée en Mairie de Planaise et que la structure sera certainement en bois. La Présidente espère que les travaux pourront être réalisés pendant l'été et précise que le SIVU Scolaire est dans l'attente d'une réponse du Département, afin de savoir si cet équipement peut donner droit à une subvention au titre du FDEC.
- La Présidente rappelle aux élus, qu'il avait été évoqué lors de la dernière réunion, de rénover les peintures intérieures de l'école. Trois devis ont été demandés en privilégiant la restauration des trois salles de classe de l'étage, et la bibliothèque, et si possible pendant l'été. Après examen des 3 devis, les élus demandent à La Présidente de contacter Les Peintres du Gelon afin de finaliser ce choix.
- Comme l'année précédente, des dictionnaires seront remis aux 15 enfants de CM2 qui quitteront l'école de Planaise en fin d'année scolaire.
- La Présidente informe les élus que le solde des subventions concernant l'extension de l'école a été versé ainsi qu'une partie du FCTVA. Il reste à percevoir l'aide de l'Etat, concernant l'installation des trois Vidéo Projecteurs Interactifs.
- La commerciale de BSO (photocopieurs), viendra prochainement au SIVU Scolaire afin de réétudier nos contrats, afin de réduire le coût des copies.
- Mme Marie-Josèphe SALOMON a été recrutée en qualité d'adjoint technique stagiaire pour une durée d'un an avant titularisation. Un stage d'insertion dans la fonction publique de 5 jours est obligatoire, et prévu en juin prochain, au terme de son année de stage.
- Les familles et le SIVU Scolaire utilisent le logiciel e. enfance pour la cantine et la garderie.  
Cette version a déjà quelques années et AGATE nous avait invités à la présentation de la nouvelle version, plus simple et beaucoup plus complète. Le SIVU Scolaire devra migrer prochainement vers cette nouvelle version dont le coût s'élève à 1 500 € H.T.
- Une panne téléphonique s'est produite pendant deux jours sur le standard de l'école, en cause d'un boîtier orange hors-service.
- Un pot de fin d'année avec le personnel du SIVU Scolaire, les enseignants, les élus et les bénévoles de l'association lire et faire lire est programmé le mardi 2 juillet prochain.
- La fête de fin d'année de l'école se déroulera le samedi 29 juin prochain -à l'espace du marais de La Chavanne.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 11 juin 2019 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 11 juin 2019

La Présidente,  
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE – PLANAISE  
36, Route des Îles  
73800 - PLANAISE

